



Proconseil Office de conseil viticole
 Jordils 3 - CP 1080 • 1001 Lausanne
 021 614 24 31
 Email : viticulture@prometerre.ch
 Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
 et des affaires vétérinaires (DGAV)
 Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
 079 941 09 18
 Email : philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N°14 du 5 juin 2024

Enquête gel : pour estimer les conséquences de l'épisode de gel de 2024, un formulaire est disponible.

Mildiou : des symptômes en augmentation sur feuilles et inflorescences. Protégez cette phase sensible et en amont du retour des pluies.

Oïdium : symptômes en recrudescence sur les cépages et zones sensibles. Des traitements intercalaires sont alors à prévoir.




Zones sous protection aérienne : prévoir des compléments au sol en encadrement de fleur.

Flavescence dorée : premier traitement insecticide à prévoir la semaine du 17 juin dans les zones concernées.

Quotas 2024 : légère baisse des quantités maximales de production.

Météo et phénologie

Les températures plus élevées favorisent la pousse et l'avancement phénologique. La floraison est bien entamée sur les cépages précoces et s'amorce sur le Chasselas.

		
H	I	J
Boutons floraux séparés	Floraison	Nouaison
Les boutons floraux sont nettement séparés et la forme typique de la grappe apparaît.	Les capuchons se détachent à la base et tombent. Les étamines et le pistil sont visibles.	Les ovaires commencent à grossir après la fécondation.

Précipitations et températures moyennes du 29 mai au 3 juin 2024. Réseau de stations Agrometeo.

Région (nb de stations)	Pluies (mm)	Temp. moy. (°C)
La Côte (8)	10 à 25	14.7
Lavaux (6)	20 à 31	14.8
Chablais (5)	17 à 32	14.4
Orbe-Bonvillars (4)	18 à 37	14.3
Vully (1)	22	14.7

Les précipitations autour du week-end ont été, dans la plupart des cas, suffisantes pour lessiver les produits de

contact. Il est important de renouveler ce type de protection avant le retour du régime orageux dès jeudi soir. Attention pour La Côte et le Nord vaudois, des passages d'averses ponctuelles d'intensités variables sont prévus dès mercredi.

Enquête GEL 2024

Dans l'objectif de documenter l'évènement de gel de printemps subi en ce début de saison, un formulaire d'enquête vous est soumis par le biais de ce bulletin. Il s'agit de préciser l'ampleur des zones touchées et l'intensité des dégâts engendrés.

Afin d'obtenir une image la plus représentative possible, nous vous encourageons à consacrer quelques minutes pour nous transmettre les informations qui concernent votre domaine, jusqu'au 15 juin.

Le formulaire est disponible en [cliquant ici](#), ou sur la page d'accueil de vitiplus.ch, rubrique Actualités.

Mildiou

Situation et observations :

→ Les observations de symptômes se généralisent dans le canton. Des dégâts sur inflorescences sont observés dans le Chablais (attention certains dégâts de gel partiel pourraient être confondus avec le mildiou).

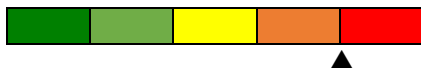
→ Des contaminations ont été enregistrées par le modèle biologique d'Agrometeo quasiment tous les jours du 27 mai au 3 juin. Leurs fins d'incubation sur feuilles sont prévues entre le 5 et le 9 juin, avec des possibles retour des pluies. Attention, quelques jours de plus sont nécessaires pour l'apparition des symptômes sur inflorescences.



Figure 1: inflorescence en crosse, touchée par le mildiou. Proconseil, 29/05/24.

- La protection sous forme de produits de contact peut être rapidement lessivée.
- La vigne est à un stade phénologique très sensible.

Risque moyen estimé :



Stratégie :

La stratégie est identique aux conseils du bulletin précédent : il est recommandé de garantir une protection sans faille et d'anticiper le renouvellement dès qu'une fenêtre météo favorable se présente.

Les mesures prophylactiques telles qu'un ébourgeonnage soigné, le maintien d'une haie foliaire régulière et un rebiolage précoce sont à mettre en place en fonction du stade phénologique.

Viticulture biologique

Les précipitations se succédant à intervalles réguliers, la fréquence des interventions doit hélas suivre le rythme dicté par la météo. Continuez à anticiper les pluies annoncées, notamment pour cette fin de semaine et repassez après un cumul de pluie suffisant pour lessiver la protection.

Pour cette intervention, prévoir l'application de 200 à 300 g de cuivre métal/ha. Raisonniez la dose selon le développement, la présence de symptômes et votre capacité à renouveler les interventions.

Oïdium

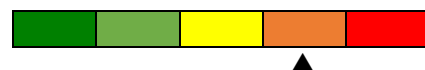
Situation et observations :

- Peu d'évolution depuis notre dernier bulletin. Des symptômes sont ponctuellement observés sur cépages et zones sensibles.
- La sensibilité des inflorescences augmente à l'approche de la floraison.
- Il est crucial de détecter les symptômes le plus rapidement possible afin que les interventions curatives soient le plus efficaces possibles. Observez attentivement les faces inférieures des feuilles et les inflorescences.



Figure 2: inflorescence de Chardonnay touchée. Proconseil, 30/06/24.

Risque moyen estimé :



Stratégie :

Dans la majorité des situations, la cadence des traitements est fixée par le risque mildiou en raison des précipitations successives.

Pour une lutte efficace contre l'oïdium, l'alternance des passages, voire au moins une intervention face par face durant la période cruciale qui suit la floraison, est un facteur essentiel.

En cas de symptômes observés, réalisez dès maintenant un traitement intercalaire, spécifique avec un mélange « hydrogénocarbonate de potassium » + soufre (à raison de 3 kg/ha pour chaque produit).

Viticulture biologique

Tout comme en lutte intégrée, la réussite de la protection en viticulture biologique repose sur le couplage de différents facteurs : réglages du pulvérisateur, gestion du feuillage et doses appliquées.

- Pensez à réaliser au minimum **un traitement face par face** dans la période « floraison – post floraison ».
- Réalisez les travaux **de défeuillage** le plus rapidement possible.
- Appliquez des **doses de soufre proches des maximums homologués** durant la période de forte sensibilité.

Zones sous protection aérienne

Pour les parcelles sous traitement aérien (hélico ou drone), un traitement au sol est nécessaire actuellement puis un second à la chute des capuchons floraux. Il s'agit de renforcer la protection au niveau de la zone des grappes et sur le dessous des feuilles, dans une période particulièrement critique au niveau du risque (phénologie et conditions favorables aux contaminations).

Flavescence dorée

Les premières larves de *Scaphoideus titanus*, cicadelle vectrice de la flavescence dorée, ont été trouvées les 23 et 24 mai sur La Côte.

En conséquence, les traitements sont à planifier dans les 3 à 4 semaines plus tard soit, dans la semaine du 17 au 21 juin.

Pour optimiser l'efficacité du traitement, il est recommandé de bien aérer le feuillage, les jeunes larves étant plutôt localisées proches du bois de plus de 2 ans, et de passer tous les rangs.

Dans les surfaces SVBN de « fauche alternée », une dérogation existe pour autoriser la fauche de tous les inter-rangs avant le traitement.

Pour rappel, le nombre d'insecticides selon le périmètre de lutte :

- 2 applications : Roche ; Cully ; Aigle ; Aigle/ Ollon ; Lonay
- 1 application : Villeneuve
- 0 application : Blonay ; Puidoux/Rivaz ; Chardonne/Saint Saphorin

Attention, le nombre d'application a été adapté selon le risque épidémique. Cela signifie que le périmètre est toujours en « lutte obligatoire », mais que le nombre de traitement est raisonné selon les périmètres (jusqu'à l'absence de traitement certaines années). Le contrôle des ceps symptomatiques est toujours obligatoire en vue de l'identification et arrachage de tous les ceps malades.

Pour plus d'informations vous pouvez :

- contacter l'inspecteur phytosanitaire du canton : Michel Jeanrenaud ; inspecteur.phyto@vd.ch; 021 557 92 72
- consulter la page officielle du canton : www.vd.ch/economie/agriculture-et-viticulture/inspecteur-phytosanitaire/flavescence-doree-de-la-vigne
- consulter la [carte interactive des périmètres de lutte](#) (en rouge : 2 traitements ; en orange : 1 traitement ; en bleu : pas de traitement en 2024), disponible également sur [vitiplus.ch/Infos vitivinicoles/Ravageurs et maladies](http://vitiplus.ch/Infos/vitivinicoles/Ravageurs-et-maladies).

Quotas 2024

Le département des finances et de l'agriculture a publié les quotas 2024. Les chiffres sont sensiblement identiques à l'année passée sauf 6 références dont le quota baisse de 50 ou 100 g/m².

<u>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE</u>	<u>Kg de raisins par mètre carré</u>
A) Tous les cépages blancs	
- Région du Chablais	1.100
- Régions de Lavaux, Dézaley, Calamin	1.050
- Région de La Côte	1.000
- Régions des Côtes de l'Orbe, Bonvillars	1.000
- Région du Vully	1.100
B) Pinot noir	
- Région du Chablais	0.900
- Régions de Lavaux, Dézaley, Calamin	0.900
- Région de La Côte	0.900
- Régions des Côtes de l'Orbe, Bonvillars	0.900
- Région du Vully	1.000

Figure 3: Extrait des quantités de production maximales de raisins pour l'année 2024.

Le tableau complet est disponible sur le site de l'Etat de Vaud : Economie / Agriculture et viticulture / Production vitivinicole / Contrôle de la vendange ou directement [via ce lien](#).

Auteurs :

Florian Favre, Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch